

Retour au club quitté

l'objectif de la présente modification est de permettre à un licencié d'une catégorie de jeunes (U6 à U19 F), à la suite d'un changement de club infructueux, de revenir dans son club d'origine avant la situation qu'il avait au départ de celui-ci, qu'il ait renouvelé ou non sa licence pour la saison en cours

LE 99 - SPÉCIFICITÉS DU CHANGEMENT DE CLUB DES JEUNES

Cas de retour au club quitté durant la même saison, le joueur ou la joueuse retrouve la situation qu'elle avait au départ de celui-ci.

Cas de retour au club quitté durant la même saison **ou la saison précédente**, le joueur ou la joueuse retrouve la situation qu'il ou qu'elle avait au départ de celui-ci.